

Mizuki®

Herbicide de contact non sélectif et défanant (brûlage des fanes) sur pommes de terre.

Description du produit en bref

Herbicide de contact pour le désherbage et le défanage des pommes de terre et que pour l'élimination des drageons en arboriculture fruitière et en viticulture

Matières actives

10,6 g/l Pyraflufen-éthyle

Formulation

Concentré émulsifiable (EC)

Trademark

Omya AG, 4665 Oftringen

Numéro d'homologation

W-7340-1

Mode d'action

Mizuki est un herbicide de contact. La matière active Pyraflufen-éthyle inhibe la production d'une enzyme responsable de la dégradation de la porphyrine. Une accumulation de porphyrine conduit, sous l'action de la lumière et du rayonnement solaire, à la destruction des cellules végétales. La chlorophylle est détruite et le dépérissement de la plante commence par un jaunissement et brunissement des feuilles. Des symptômes comme des nécroses et des tissus végétaux desséchés apparaissent 2 à 3 jours après l'application. La matière active Pyraflufen-éthyle a besoin du rayonnement solaire pour être efficace.

Utilisation Arboriculture

Fruits à noyaux

Dosage 0.5 % (1.5.-2.5 l/ha dans 300-500 l d'eau) pour l'élimination des rejets. Application dès la 3ème année de culture, au stade BBCH 35-75. La première application est réalisée sur des rejets d'une

longueur maximale de 20 cm. Si une deuxième application est nécessaire, celle-ci doit être réalisée avant la lignification des pousses latérales. Deux traitements au maximum par année (intervalle de 21 jours entre les traitements). La solution de traitement ne doit pas entrer en contact avec les parties des arbres fruitiers non protégées par l'écorce. Toutes les parties vertes des plantes sont endommagées. Eviter toute dérive sur les parties aériennes des arbres fruitiers. Ne pas traiter en cas de vent ou à des températures supérieures à 25°C.

Fruits à pépins

Dosage 0.5 % (1.5.-2.5 l/ha dans 300-500 l d'eau) pour l'élimination des rejets. Application dès la 3ème année de culture, au stade BBCH 35-75. La première application est réalisée sur des rejets d'une longueur maximale de 20 cm. Si une deuxième application est nécessaire, celle-ci doit être réalisée avant la lignification des pousses latérales. Deux traitements au maximum par année (intervalle de 21 jours entre les traitements). La solution de traitement ne doit pas entrer en contact avec les parties des arbres fruitiers non protégées par l'écorce. Toutes les parties vertes des plantes sont endommagées. Eviter toute dérive sur les parties aériennes des arbres fruitiers. Ne pas traiter en cas de vent ou à des températures supérieures à 25°C.

Utilisation Grandes cultures

Pommes de terre de consommation et fourragère

Dosage: 2 l/ha pour le défanage. Appliquer Mizuki au début de la sénescence des fanes. Pour les pommes de terre de consommation, il est également conseillé de broyer les fanes avant le défanage chimique. Si les fanes ne sont pas broyées préalablement, 2

applications à 4-7 jours d'intervalle sont nécessaires, la première application avec 18 l/ha Siplant suivi par la deuxième application de 2 l/ha de Mizuki. Il est également possible d'utiliser 2 x le mélange 1.0 l/ha Mizuki + 18 l/ha Siplant.

Bien mouiller les plantes (feuilles et tiges) lors de l'application avec 300 l/ha de bouillie et une pression de 3,5-5 bar. Miscible avec les fongicides contre le mildiou. Au maximum 2 applications par saison et parcelle.

Pommes de terre (plantons et consommation)

Dosage: 1.0 l/ha contre les mauvaises herbes et graminées annuelles. Application: Pré- et post-levée, jusqu'à la levée de max. 5% des pommes de terres. Stade BBCH 00-09. Après la levée des adventices. Miscible avec les herbicides Cargon S, Dancor 70WG et Golaprex Basic.

Pommes de terre pour la production de plants

Dosage: 2 l/ha sur les fanes broyées pour le défanage. Sur certaines variétés difficiles à défaner (Erika, Nicola, Markies, Agria, Panda,...) 2 applications sont nécessaires (intervalle de 5-7 jours entre les traitements). Les meilleurs résultats sont obtenus quand la longueur restante des fanes après déchiquetage est de 15-20cm. Au maximum 2 traitements sont homologués par culture.

Utilisation Viticulture

Vigne

Dosage 0.5% (1.5.-2.5 l/ha dans 300-500 l d'eau) pour l'élimination des rejets. Application dès la 3ème année de culture, au stade BBCH 19-75. La première application est réalisée sur des rejets d'une longueur maximale de 20 cm. Si une deuxième application est nécessaire, celle-ci doit être réalisée avant la lignification des pousses latérales. Deux traitements au maximum par année (intervalle de 21 jours entre les traitements). Les parties du tronc touchées doivent être complètement protégées par l'écorce; aucune partie verte de la plante ne doit être touchée sauf les rejets à contrôler; éviter la dérive. Ne pas traiter en cas de vent ou à des températures supérieures à 25°C.

Spectre d'efficacité

Mizuki possède un excellent effet de contact sur de nombreuses dicotylédones. Les adventices sont

également brûlées, à l'exception des graminées.

Bonne à très bonne efficacité: Amarante, morelle noire, arroche/chénopode, ortie royale, gaillet, renouée des oiseaux, géranium, renouée persicaire, lamier, repousse de colza, mouron des oiseaux, tabouret des champs, moutarde des champs, véroniques

Efficacité partielle: Bleuet, myosotis, camomilles, pensée des champs, capselle, renouée liseron, chardon, séneçon, galinsoga

Efficacité insuffisante: Graminées (agrostides, millets, pâturins, vulpin)

Restrictions

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. Arboriculture, viticulture et pommes de terre (défanage) SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 3 (arboriculture, viticulture et pommes de terre (défanage)), resp. 2 (pommes de terre (désherbage)) points selon les instructions de l'OFAG.

Miscibilité

Mizuki est miscible avec les herbicides Cargon S, Chikara 80 WG, Dancor 70 WG, Golaprex Basic, Siplant et avec les fongicides Eleto et Signal.

Rotation culturale

La matière active Pyraflufen-éthyle n'a pas d'action racinaire. Elle est très rapidement dégradée dans le sol. Toutes les cultures peuvent être cultivées après une culture traitée au Mizuki.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Conditions climatiques

L'action de Mizuki est renforcée par une lumière intense et les rayons du soleil. Il est donc recommandé de traiter en fin de matinée ou en début d'après-midi, mais au moins 5 heures avant la tombée de la nuit. Un temps pluvieux et couvert peut par contre ralentir la vitesse d'action de Mizuki et ainsi réduire son efficacité. Deux heures après le traitement, Mizuki résiste totalement au lessivage par la pluie.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

DANGER

Phrases H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. **H318** Provoque des lésions oculaires graves. **H410** Très

toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.



GHS05



GHS07



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145
ou 044 251 66 66.

Emballage

10 04 75 Emballage simple à 5 l
10 04 75 Carton à 4 x 5 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
Fax: 062 746 80 08
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>